



Assemblée générale

Distr. limitée
16 juin 2008
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique
Cinquante et unième session**
Vienne, 11-20 juin 2008

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante et unième session à Vienne du 11 au 20 juin 2008. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

Premier Vice-Président: Suvit Vibulsresth (Thaïlande)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Filipe Duarte Santos (Portugal)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T. ____.

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-cinquième session à Vienne du 11 au 22 février 2008, sous la présidence d'Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/911).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-septième session à Vienne du 31 mars au 11 avril 2008, sous la présidence de Vladimír Kopal (République tchèque). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/917). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T. ____.



B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Élection du Bureau.
 4. Déclaration du Président.
 5. Débat général.
 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session.
 9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session.
 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 11. Espace et société.
 12. L'espace et l'eau.
 13. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
 14. Questions diverses.
 15. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV) du 12 décembre 1959, 1721 E (XVI) du 20 décembre 1961, 3182 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 32/196 B du 20 décembre 1977, 35/16 du 3 novembre 1980, 49/33 du 9 décembre 1994, 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 59/116 du 10 décembre 2004 et à la décision 45/315 du 11 décembre 1990, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 69 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne,

Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des 57 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, China, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À ses 582^e et 585^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les représentants de l'Angola, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Guatemala, du Panama, du Paraguay, de la République dominicaine, de la Tunisie et du Yémen, ainsi que du Saint-Siège, à participer à sa cinquante et unième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugeait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont également assisté à la session.

9. Ont également assisté à la session des observateurs de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Association des explorateurs de l'espace (ASE), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), de la Commission européenne, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIASA), de l'Institut international de droit spatial, de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau de la Secure World Foundation (SWF), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et de l'Université internationale de l'espace (ISU).

10. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2008/INF/1.

E. Déclarations

11. Des déclarations ont été faites pendant l'échange de vues général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, République tchèque, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Le représentant de l'Argentine a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'AIA, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de la FIA, de l'Institut international de droit spatial, de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral et de la Secure World Foundation (SWF).

12. Le Comité s'est félicité de l'élection de Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Président, de Suvit Vibulsresth (Thaïlande), Premier Vice-Président et de Filipe Duarte Santos (Portugal), Deuxième Vice-Président/Rapporteur. Il a remercié Gérard Brachet (France) pour sa remarquable contribution pendant sa présidence, ainsi qu'Elod Both (Hongrie) et Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso) pour la qualité du travail qu'ils ont accompli dans le cadre de leur mandat de Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président/Rapporteur respectivement.

13. Le Comité a souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres, la Bolivie et la Suisse, et a noté que ces pays avaient participé activement au travail du Comité et de ses sous-comités au cours de l'année écoulée depuis leur admission. Il a en outre accueilli un nouvel observateur permanent, l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT).

14. Le Comité a exprimé ses condoléances aux Gouvernements de la Chine et du Myanmar pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés par les catastrophes naturelles qui avaient récemment touché leur territoire.

15. À sa 582^e séance, le 11 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le programme de travail du Comité pour la session en cours. Il a mis l'accent sur le rôle crucial que le Comité avait joué dans l'élaboration des normes internationales qui régissent les activités spatiales dans de nombreux domaines et a indiqué qu'il était important de renforcer ce rôle positif pour permettre à l'humanité entière de bénéficier des avantages qu'offrent les techniques spatiales et garantir un développement durable.

16. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle elle a passé en revue les travaux que le Bureau avait menés au cours de l'année écoulée, notamment la tenue du Registre de l'ONU où sont consignés les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination exécutées avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

17. Le Comité a remercié la Directrice pour les services fournis et les travaux entrepris par le Bureau durant cette année et lui a adressé ses vœux de succès pour son mandat à la tête du Bureau des affaires spatiales.

18. Le Comité a été informé que, le 20 février 2008, les États-Unis avaient réussi à intercepter le satellite inexploitable “USA 193” du Bureau national de reconnaissance des États-Unis, qui était sur son orbite finale avant d’effectuer ce qui aurait été une rentrée non contrôlée dans l’atmosphère terrestre, et que la quasi-totalité des débris spatiaux résultant de la destruction de ce satellite étaient tombés en direction de la Terre et n’avaient pas survécu à la rentrée dans l’atmosphère terrestre. Le Comité a également été informé que des notifications avaient été transmises avant et après l’interception, notamment à ses deux sous-comités durant leur session.

19. Le Comité a entendu une présentation faite par Shana Dale, Administratrice adjointe de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), commémorant le cinquantième anniversaire de la NASA et comportant la projection d’un film sur les 50 ans d’exploration de la NASA. Il a remercié la délégation des États-Unis, qui a offert des exemplaires d’un livre intitulé “America in Space” aux délégations de tous les États membres du Comité.

F. Adoption du rapport du Comité

20. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa ___ séance, le __ juin, a adopté son rapport à l’Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques

21. Conformément au paragraphe 43 de la résolution 62/217 de l’Assemblée générale, en date du 22 décembre 2007, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, son examen des moyens de veiller à ce que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques.

22. Les représentants du Chili, de Cuba, de l’Équateur, des États-Unis d’Amérique, de l’Inde, de l’Ukraine et du Venezuela (République bolivarienne du) ont prononcé des déclarations pendant l’examen de ce point. Au cours du débat général, des représentants d’autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

23. Le Comité a entendu une présentation de H-D. Dage (Commission européenne) sur la politique spatiale européenne.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que l’Assemblée générale avait convenu que, lors de l’examen de cette question, il pourrait continuer d’envisager des

moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

25. Le Comité a estimé que par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Ce rôle pourrait être conforté par de nouvelles initiatives, ainsi que par la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

26. Le Comité a noté avec satisfaction le travail qui avait été accompli par le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques établi par le Gouvernement équatorien pour appliquer le plan d'action de la Conférence, ainsi que les préparatifs faits en vue de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui aura lieu au Guatemala en 2009. À cet égard, le Comité a noté qu'une réunion s'était tenue à Quito les 13 et 14 décembre 2007 avec des représentants des gouvernements de la Colombie, de l'Équateur et du Guatemala, ainsi que du Groupe international d'experts des Conférences de l'espace pour les Amériques et du Bureau des affaires spatiales. Cette réunion avait formulé une série de recommandations relatives aux préparatifs de la sixième Conférence. Une deuxième réunion était prévue en Équateur du 30 juillet au 1^{er} août 2008, parallèlement à un colloque régional sur le droit spatial national.

27. Le Comité a également noté avec satisfaction que la deuxième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable s'était tenue à Pretoria du 2 au 5 octobre 2007, qu'elle avait porté sur le renforcement des capacités, la mise en commun des savoirs et la participation conjointe des pays africains à des projets d'intérêt commun dans le domaine des sciences et des techniques de l'espace au service du développement durable et que la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable aurait lieu en Algérie en 2009.

28. Le Comité a noté le rôle important que jouent ces conférences et d'autres initiatives dans la promotion des partenariats régionaux et internationaux entre les États, par exemple le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de 2008, qui s'est tenu à Santiago du 31 mars to 6 avril 2008, la quatorzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui s'est tenu à Bangalore (Inde) du 21 au 23 novembre 2007, et les préparatifs en cours en vue de la quinzième session du Forum, qui se tiendra à Hanoï et Ha Long Bay (Viet Nam), du 10 au 12 décembre 2008.

29. Le Comité a souligné que la coopération régionale et internationale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer l'utilisation pacifique de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale)².

30. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu de la nécessité de préserver l'espace pour des utilisations pacifiques, le Comité devrait jouer un rôle clef en diffusant des informations sur les utilisations pacifiques de l'espace et en assurant la promotion de ces utilisations ainsi qu'en continuant à contribuer, à consolider et affiner les principes éthiques et instruments juridiques propres à garantir l'utilisation non discriminatoire de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.

31. Le point de vue a été exprimé que, pour maintenir le caractère pacifique, responsable et international du domaine spatial, le Comité devrait promouvoir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par différents États.

32. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le meilleur moyen d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques était de renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux.

33. Le point de vue a été exprimé que, pour pérenniser la coopération dans le domaine spatial, il faudrait considérer comme prioritaire le renforcement des capacités des pays, notamment ceux qui sont en développement, dans le domaine des techniques spatiales et de leurs applications.

34. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle important dans le renforcement de la coopération dans le domaine spatial, constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États et présentait des possibilités réelles d'améliorer la coopération internationale, conformément à son mandat.

35. Quelques délégations étaient d'avis que le changement climatique avait des incidences sur la stabilité et la sécurité internationales, et que cette question devrait être examinée dans le cadre du programme de travail du Comité.

36. Le point de vue a été exprimé que, pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il faudrait partager équitablement entre les pays des ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires.

37. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que la militarisation de l'espace mettrait en péril l'utilisation pacifique de l'espace aux fins du développement durable.

38. Le point de vue a été exprimé que les appels à la mise en place d'armes dans l'espace susciteraient inévitablement la méfiance et des tensions entre les États et détruirraient le climat de confiance et de coopération et que, de ce fait, le Comité devrait poursuivre sa réflexion sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

39. Quelques délégations étaient d'avis que le Comité devrait jouer un rôle plus actif dans l'élaboration d'un régime juridique concret susceptible d'empêcher efficacement une course aux armements dans l'espace.

² Voir A/56/326, annexe, et A/58/323, annexe.

40. Quelques délégations étaient d'avis qu'il faudrait trouver des moyens formels et informels de favoriser la communication entre le Comité et la Conférence du désarmement.

41. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement de l'espace étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

42. Le Comité a noté que le 12 février 2008, la Chine et la Fédération de Russie avaient présenté à la Conférence du désarmement un projet de traité sur la prévention de la mise en place d'armes dans l'espace ainsi que de la menace ou de l'usage de la force contre des objets spatiaux.

43. Le Comité a recommandé que l'examen du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" soit poursuivi à titre prioritaire à sa cinquante-deuxième session, en 2009.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

44. Conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2007, le Comité a examiné le point consacré à l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

45. Les représentants de la Belgique, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon, du Mexique, du Nigéria et de l'Ukraine ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. L'observateur de l'ISU a lui aussi fait une déclaration. Les représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session.

46. Le Comité était saisi, pour examen, d'un plan de contribution aux travaux de la Commission du développement durable, comprenant un modèle et des directives que les États Membres et les observateurs permanents du Comité suivraient pour établir leur apport à la contribution du Comité sur les questions qu'examinerait la Commission du développement durable pour la période 2010-2011 (A/AC.105/2008/CRP.3).

47. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait, à sa quarante-cinquième session, convoqué à nouveau le Groupe de travail plénier afin qu'il examine l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Groupe de travail plénier était présidé par K. Radhakrishnan (Inde).

48. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III.

49. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) La coopération internationale dans le domaine de la surveillance et de la prévision de la météorologie spatiale, par T. J. Bogdan (États-Unis);

b) La sécurité alimentaire, l'agriculture durable et l'usage combiné des données d'observation au sol et des données de télédétection à l'appui des mesures nationales et internationales, par M. Shah (IIAAS).

50. Le Comité a souligné l'importance d'appliquer le Plan d'action contenu dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B) et noté que conformément à la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, il devrait poursuivre, lors de ses sessions futures, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

51. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres contribuaient également à l'application des recommandations d'UNISPACE III par un certain nombre d'activités et de mesures nationales et régionales et, pour certains d'entre eux, en participant aux activités des équipes que le Comité avait mises en place aux fins de l'application de ces recommandations. À ce sujet, le Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur la santé publique avait bien progressé dans ses travaux en continuant à développer son portail Web en vue de faciliter l'échange d'informations, et qu'elle définissait des priorités pour l'amélioration des services de santé publique à l'échelle régionale.

52. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités prévues par le Plan d'exécution décennal du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

53. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail plénier devrait se concentrer, dans ses discussions, sur la mise en œuvre des trois mesures ci-après prévues dans le Plan d'action: exploiter au mieux les avantages que présentent les capacités spatiales existantes pour la gestion des catastrophes, tirer le meilleur parti possible de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable et renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales.

54. Le point de vue a été exprimé que la présence d'organismes non gouvernementaux et les exposés spécialisés que des experts avaient présentés avaient enrichi le Comité et ses sous-comités, et que l'application des recommandations d'UNISPACE III ne serait un réel succès qu'avec leur participation continue.

55. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu de la célébration, en 2009, du dixième anniversaire d'UNISPACE III et du cinquième anniversaire de l'examen UNISPACE III+5, il convenait d'examiner le calendrier des prochaines conférences UNISPACE.

56. Le Comité s'est félicité du lien qui s'est créé entre ses activités relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III et celles de la Commission du développement durable. Il a noté avec satisfaction que, grâce à la coordination entre le Bureau des affaires spatiales et la Division du développement durable du

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le rapport relatif à la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2008-2009 (A/AC.105/892) avait été diffusé en tant que document d'information à la seizième session de la Commission. Le Comité a également noté que l'importance du rôle des applications spatiales dans divers domaines du développement durable avait été mentionnée dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Évaluation de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg: la sécheresse" (E/CN.17/2008/6, par. 48 et 49).

57. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, la Directrice du Bureau des affaires spatiales avait participé à la seizième session de la Commission du développement durable, et avait fait une déclaration, dans le cadre des débats thématiques, sur les interdépendances et les questions intersectorielles, qui mettait l'accent sur la contribution du Comité aux travaux de la Commission au titre du module thématique 2008-2009, afin d'attirer l'attention sur le rôle que jouaient les techniques spatiales et leurs applications dans les domaines suivants: agriculture; utilisation des sols et développement rural; sécheresse et désertification; et développement durable en Afrique³.

58. Le Comité a approuvé le plan relatif à sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2010-2011 (A/AC.105/2008/CRP.3). Il est par ailleurs convenu que, conformément à ce plan, le Secrétariat enverrait une demande à tous les États Membres et aux observateurs permanents du Comité, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies, par le biais de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, les priant de présenter leur apport à la contribution du Comité sur les questions qu'examinerait la Commission du développement durable pour la période 2010-2011.

59. Le Comité est convenu que, dans le cadre de sa contribution, il devait examiner les volets du module thématique pour lesquels les techniques spatiales et leurs applications jouaient un rôle particulièrement important; porter son attention sur les questions intersectorielles définies par la Commission; cerner les domaines pour lesquels les systèmes spatiaux pouvaient compléter les systèmes terrestres dans le cadre de solutions intégrées; et évoquer, le cas échéant, des expériences concluantes menées à l'échelle nationale et des exemples de coopération régionale et internationale.

60. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait de continuer à inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission et, d'autre part, que le Directeur du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines abordés par la Commission.

61. Le Comité a prié le Secrétariat d'organiser un débat sur le thème des applications spatiales et de la sécurité alimentaire, qui se tiendrait dans le cadre de la quatrième Commission, lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée

³ Cette déclaration peut être consultée sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org/oosa/OOSA/news/csd-16_2008.html).

générale, en 2008, lorsque la Quatrième Commission examinerait le point de l'ordre du jour consacré à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

62. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un rapport sur la célébration de la Semaine mondiale de l'espace en 2007, établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, avait fait l'objet d'une publication spéciale (ST/SPACE/38).
